

Retour sur la Négociation sur la « Maitrise de la charge de travail des cadres autonomes »

Le 8 mars 2019 à 10h a eu lieu la deuxième réunion de négociations sur la «Maitrise de la charge de travail des cadres autonomes»

Rappel de notre principale position :

Application du principe des 1,35 % aux cadres de Bassens : 3 jours de repos supplémentaires avec possibilité de les convertir en euros

Pourquoi :

- Amener de l'équité entre les AV1, AV2 et les AV3 sur le site de BASSENS
- Corriger l'absence d'application de l'accord 35 heures sur les salariés au statut cadre par l'entreprise depuis 18 ans.
- Se rapprocher des pratiques de la MFPM sur ce sujet

La réponse ACTUELLE de l'entreprise :

- On s'aligne à la manufacture 212 jours + 1 avec variation des RTT en fonction des jours fériés en semaine : **Soit 2 jours de repos supplémentaires pour les personnes au statut cadre et pas de possibilité de paiement**

Sur les 3 marches que cette négociation devait nous permettre de franchir, nous voici bloqués sur la 2^{ème}. Même si cette proposition est enfin un signal dans le bon sens de l'entreprise, elle est très éloignée de nos objectifs ; **la suite des négociations le 9 avril 2019.**

Retour sur la Négociation du fonctionnement du CSE « Comité Social et Economique » (instance unique en remplacement des CE, DP et CHSCT)

2 réunions se sont tenues les 15/02/2019 et 05/03/2019, pour définir l'accord intitulé « **Une nouvelle dynamique du dialogue social** », Il est vrai que le titre ne précise pas si cette dynamique doit être positive ou négative. Pour la CFE CGC, **cette proposition** est clairement inquiétante.

- Moins de moyens humains : passage de 14 titulaires + 14 suppléants à 12 titulaires + 12 suppléants avec impossibilité pour les suppléants de participer aux réunions si le titulaire est présent.
- Moins de temps de préparation des réunions
- Pour le CHSCT, l'instance qui contribue à assurer la sécurité des personnes :
 - Passage de 4 + 2 à 4 représentants
 - Passage de 1500 heures à 500 heures

Notre priorité sur cet accord est d'améliorer les moyens sur les instances en lien avec la sécurité des personnes. Le cadrage du groupe pour cet accord ne semble pas adapté à une usine SEVESO seuil haut.

Nous demandons à la délégation patronale d'approfondir les solutions possibles afin de pouvoir maintenir les efforts faits sur l'aspect sécurité. **Prochaine réunion le 25 mars 2019.**

Et vous, qu'en pensez-vous ?

Ce soir de 16h à 17h : réunion d'information et d'échanges dans les locaux du comité d'entreprise sur les actions de la CFE CGC en 2019.

Benoit DS CFE CGC - 06 28 54 42 84

Décryptage de la lettre CFE de mars

On ne peut que constater l'écart grandissant entre la part redistribuée aux actionnaires et celle qui revient aux salariés. Bassens fait partie intégrante de l'entreprise et de sa politique salariale.

Reconnaissance

Vous l'avez-vous-même remarqué à Bassens dans l'enquête Avancer ensemble 2018, la reconnaissance n'est pas un point fort de l'entreprise et ne va pas en s'améliorant. (-4% de satisfaction)

La CFE CGC regrette qu'il n'y pas eu de directive de la direction afin de prendre en compte dans le CAJ, les difficultés des salariés, impactés par l'aide apportée par Bassens au démarrage de U3.

In touch et le job posting

A Bassens, nous avons constaté des anomalies dans la gestion du job posting, c'est pour cela que nous avons demandé au service du personnel de faire un rappel sur les règles d'utilisation du job posting lors du CE de février et des DP de mars.

Thierry – DP et RS CE - 07 63 09 14 51

Traduction lettre CFE :

JDR est le nom utilisé par la MFPM pour nommer les RTT.

Rappel :

Pour vous donner de la visibilité sur l'année 2019, nous organisons des réunions d'information et d'échanges dans les locaux du comité d'entreprise.

Mercredi 20 mars 2019 de 16h à 17h

Mardi 26 mars 2019 de 16h à 17h

Mercredi 27 mars 2019 de 16h à 17h

Et création d'une permanence au CE : **tous les mardis de 16h à 17h**

Retour dernier tract :

Les **chiffres communiqués pour les élections du CSE** sur le périmètre collège 2 et 3 (8 collaborateurs AV2 et 4 cadres AV3) **sont des hypothèses**, en effet, ils seront validés par l'accord structurel du CSE et par le Protocole Accord Préélectoral (PAP).

Benoit DS CFE CGC - 06 28 54 42 84